

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE
L'ISERE

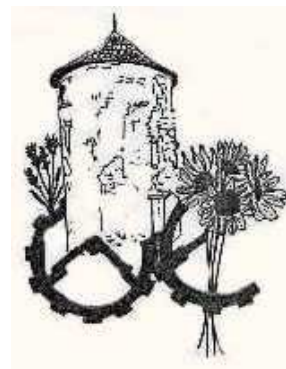
ARRONDISSEMENT DE
VIENNE

Tél. 04 74 54 42 07

Fax 04 74 54 58 80

mairie-lemottier@wanadoo.fr

COMMUNE DE LE MOTTIER



Réunion du Conseil Municipal du 7 Septembre 2011

Présents : MM. DETROYAT Bruno, GONON Gérard, MEHR Daniel, BERNARD Jean-François, JAVIX Hervé, PRUDHOMME Julien, CHENAVIER Patrick, Mmes REYNAUD Françoise, MAZET Elsa, MONTABON Marie-Christine, BUTTIN Véronique.

Excusé : M. MOYROUD Nicolas

Absent : M. SABADEL Jean-Marc.

Secrétaire de séance : BUTTIN Véronique.

Point rentrée des classes :

- 91 enfants scolarisés.
- Mme Karine ODET, ATSEM, reprend son poste à temps complet.
- Achat de 8 couchettes supplémentaires pour la maternelle.

Programme Local de l'Habitat :

Délibération approuvant le projet de la Communauté de Communes, compétente en matière de logement.

Monsieur le Maire rappelle les enjeux du programme, à savoir :

- Réguler la dynamique de l'habitat,
- Permettre une offre de logements permettant la mixité sociale.
- Maîtriser la consommation foncière

Ce programme a été établi en même temps que l'élaboration du SCOT de la Région Urbaine Grenobloise. Il sera intégré dans la révision en cours de notre P.L.U.

Le rythme moyen de constructions d'habitations nouvelles sera d'environ 4 par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la mise en place du P.L.H. communautaire.

Point travaux :

- Les emplois partiels seront réalisés vers le 20/09.
- Aménagement routier sur la RD 71 au droit des commerces : la Société PROXIMARK interviendra en septembre pour réaliser le passage prioritaire rétréci, le marquage au sol, la pose des balises... Le coût est de 3.600 €, l'aide accordée par le Conseil Général de 1.500 €.
- Réfection du mur cassé vers le fournil : elle sera assurée par nos soins.

Projet groupe scolaire :

Une première estimation est parvenue des Ets OBM pour un projet de bâtiment basse consommation, modulaire à ossature bois. Le prix serait de 1.300.000 € H.T., hors VRD et aménagement extérieur, pour une surface utile de 820 m². Ce coût est trop élevé ! Une consultation sera réalisée hors de France auprès de spécialistes.

Afin de ne pas perdre de temps, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux différentes demandes de subventions. Le Conseil Municipal, unanime, donne son autorisation.

P.L.U. :

La procédure de révision se poursuit. Le volet environnemental sera présenté à toutes les instances concernées le 16 Septembre 2011.

Point trésorerie :

Au 2 Septembre 2011 : 170.000 € disponible.

Séance levée à 22 heures 30.